



Commune de Florennes

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 17 juin 2021

Présents : MM. M. S.Lasseaux, Bourgmestre, Président
MM. Collinet, Chintinne, Pauly, Mme Barthélemy, M. Massaux, Echevin(e)s
MM. Genard, Lechaat, Mme Flament, Mme Vanolst, MM. Lottin, Nocent, ~~Mme Rivero-Garcia~~, M.
C.Lasseaux, Mme Pinot, MM. Debroux, Paquet, Mmes Burlet-Diez et Collart, MM. Delabie,
Lombaerd, Conseiller(e)s
Mme Pierard, Présidente du Conseil de l'Action Sociale
M. Mathieu Bolle, Directeur Général

Objet : **Taxe sur la délivrance de sacs plastiques PMC - renouvellement du règlement**

Le Conseil Communal,

Vu la Constitution, les articles 41,162 et 170 § 4 ;

Vu le décret du 14 décembre 2000 (M.B. 18.01.2001) et la loi du 24 juin 2000 (M.B. 23.09.2001, éd. 2) portant assentiment de la Charte européenne de l'autonomie locale, notamment l'article 9.1. de la charte ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment les articles L1122-30, L1133-1 & 2, L3131-1§1-3°, L3132-1, L3321-1 à 12 ;

Vu le Code des impôts sur les revenus 1992 ;

Vu la loi du 13 avril 2019 introduisant le Code du recouvrement amiable et forcé des créances fiscales et non fiscales ;

Vu les dispositions légales et réglementaires en vigueur en matière d'établissement et de recouvrement des taxes communales ;

Vu les recommandations émises par la circulaire du 09/07/2020 relative à l'élaboration des budgets des communes et des CPAS de la Région wallonne, à l'exception des communes et des CPAS relevant des communes de la Communauté germanophone, pour l'année 2021 ;

Vu que la commune doit se doter des moyens nécessaires afin d'assurer l'exercice de sa mission de service public ;

Vu l'augmentation des tarifs mentionnés dans le courrier daté du 20/05/2021 émis par le BEP-Environnement;

Attendu que le prix actuellement appliqué à l'Administration Communal est en deçà de celui adopté dans la majorité des magasins de la Province de Namur vendant ces mêmes sac PMC ménages;

A l'unanimité des membres présents,

ARRETE :

Article 1 :

Il est établi pour les exercices 2021 à 2025, une taxe communale sur la délivrance de sacs en plastique « PMC ».

La taxe communale est à charge de toute personne qui en fera la demande.

Toutefois un bon d'enlèvement d'un rouleau PMC gratuit sera délivré par habitation en même temps que le calendrier des collectes.

Par ailleurs tout nouveau ménage inscrit durant l'année en cours se verra octroyé un bon d'enlèvement d'un rouleau (Service Taxes).

Le taux est fixé à :

- 3,00 EUR par rouleau de sacs en plastique 'PMC'

- 3,00.EUR par rouleau de grands sacs en plastique 'PMC (Homes, Ecoles,...)

Article 2 :

Ces rouleaux de sacs supplémentaires sont délivrés par l'Administration communale.

La taxe est payable au comptant au moment de la délivrance des sacs-poubelle contre remise d'une preuve de paiement.

Article 3 :

Lorsque la perception ne peut être effectuée au comptant, la taxe est enrôlée et est immédiatement exigible. Le rôle de taxe est dressé et rendu exécutoire par le Collège communal.

Article 4 :

Les clauses concernant l'établissement, le recouvrement et le contentieux sont celles des articles L3321-1 à L3321-12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'arrêté royal du 12 avril 1999, déterminant la procédure devant le Gouverneur ou devant le collège des bourgmestre et échevins ainsi que la loi du 13 avril 2019 introduisant le Code du recouvrement amiable et forcé des créances fiscales et non fiscales.

Article 5 :

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de l'accomplissement des formalités de la publication faites conformément aux articles L1133-1 à 3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 6 :

Le présent règlement sera transmis au Gouvernement Wallon conformément aux articles L3131-1 et suivants dans le cadre de la tutelle spéciale d'approbation.

Par le Conseil Communal;

Le Directeur Général,

(s) Mathieu BOLLE

Le Directeur Général,

Mathieu BOLLE



Pour expédition conforme;

Le Bourgmestre,

(s) Stéphane LASSEAUX

Le Bourgmestre,

Stéphane LASSEAUX